



## **SYNDICAT DES PROPRIÉTAIRES FORESTIERS DE LA RÉGION DE QUÉBEC**

---

17 avril 2009

### **Décisions d'AbitibiBowater**

#### **Les producteurs forestiers doivent être prudents**

La compagnie AbitibiBowater a récemment demandé la protection des Tribunaux américains et canadiens contre des recours possibles de ses créanciers. Elle désire continuer ses opérations et devra au cours des prochains mois préparer et faire adopter par ses créanciers un plan de restructuration afin d'éviter la faillite. Entre-temps, AbitibiBowater a obtenu un financement spécial qui permet de continuer les opérations dans ses usines et de payer ses fournisseurs.

Les producteurs forestiers de la région livrent d'importants volumes de bois de quatre pieds résineux à l'usine Laurentides d'AbitibiBowater située à Shawinigan (Grand-Mère). Les livraisons sont interrompues depuis le 6 avril et pourraient reprendre dans quelques semaines. Nous ne savons pas pour le moment quel sera l'impact de cette récente décision sur la reprise initialement planifiée. Toutefois l'incertitude demeure élevée, notamment en raison des fermetures prolongées chez Kruger et Kruger Wayagamack à Trois-Rivières, l'autre acheteur de ce type de bois et des inventaires élevés en forêt.

Dans ce contexte, nous recommandons fortement aux producteurs qui détiennent un contingent de mise en marché pour ces essences :

- De retarder les opérations de coupe de bois de résineux en 4 pieds.
- De recouvrir immédiatement les empilements de bois résineux de 4 pieds déjà produits avec une toile de plastique.

Des renseignements sur la technique de recouvrement des empilements sont disponibles au secrétariat du Syndicat (418-872-0770) ou sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.spfrq.qc.ca](http://www.spfrq.qc.ca)

Nous espérons que ces recommandations seront suivies par tous les producteurs afin d'éviter des pertes financières.

Merci de votre collaboration.

Gaétan Deschênes ing.f  
Directeur adjoint à la mise en marché